



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

Paris, le **21 MARS 2016**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

Affaire suivie par Mme [REDACTED]

Réf. : [REDACTED]

Maître,

Par courrier en date du 9 mars 2016, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

De ce fait, le permis de conduire de votre client est de nouveau valide et doté d'un point, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par délégation  
la chef de la section du permis à points  
du service du fichier national  
des permis de conduire

  
Fabienne FONTAS